

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1031/SG/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire

n° 75-1031/SG/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 mai 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de trois mois à : M. Saleh Moussa Abdallah, né en 1951 à Djibouti, fils de Moussa Abdallah et de Zahra Hassan, mécanicien (BA CCE, bd de Gaulle, bât. Pécoul), demeurant avenue 15, M. 1, à Ambouli. M. Saleh Ahmed Moussa, né en 1953 à Orobor (C. Obock), fils d'Ahmed Moussa et d'Amina Mahamoud, mécanicien Compagnie Universal demeurant Cité Arhiba 2 KH 30. à Djibouti. M. Saïd Robleh Elmi, né en 1954 à Douda (District de Djibouti). fils de Robleh Elmi et de Kadidia Atteyeh, aide-chauffeur, demeurant Q. 6, traverse 22, M. 6, à Djibouti. Quatre mois : M. Nordin Emmanuel, né le 25 mars 1953 à Sainte-Marie A A cad Deal cata douareell Lorticoemuililaire: demeurant 5° RIAOM (camp Letellier) à Djibouti. Un°an: M. Mahamoud Ismaël Guireh, né le 18 mars 1953 à Djibouti, fils d'Ismaël Guireh et de Fatouma Guedi, mécanicien, employé chez M. Stocco (Einguela), demeurant Q. 6, rue 43, M. 29, à Djibouti.